

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01012

Numéro SIREN : 830 713 434

Nom ou dénomination : 2JKD

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003517

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **PERPIGNAN**



569843

Dénomination : 2JKD
Adresse : promenade al Cudia 66140 Canet-en-roussillon -
FRANCE-
n° de gestion : 2017B01012
n° d'identification : 830 713 434
n° de dépôt : A2019/003517
Date du dépôt : 04/06/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 01/05/2019



569843

2JKD
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Promenade Al Cudia
66140 CANET EN ROUSSILLON
830 713 434 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} MAI 2019

L'an 2019
Le 1^{ER} mai
A 17 heures,

Les associés de la société 2JKD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social Promenade Al Cudia à CANET EN ROUSSILLON (66140), sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Madame Julie BONNARD, en sa qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent 400 actions, soit la totalité des actions ayant un droit de vote.

En conséquence, la Présidente constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Jeanne OMS épouse BONNARD, est également présente.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle ensuite, que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la Présidente Madame Julie BONNARD,
- Nomination de Madame Jeanne OMS épouse BONNARD en qualité de nouvelle Présidente.
- Autorisation de cession d'actions et agrément d'une nouvelle associée,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Oms KM JB JB

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de Madame Julie BONNARD de son mandat de Présidente de la société à compter de ce jour et la dispense de son préavis.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente de la société et ce à compter du 1^{er} mai 2019 :

- Madame Jeanne OMS épouse BONNARD,
Née à PERPIGNAN (66000), le 27 novembre 1959,
De nationalité française,
Demeurant à SAINT-GENIS-DES-FONTAINES (66740), Route du Stade, Villa El Picot.

Madame Jeanne OMS épouse BONNARD nommée pour une durée indéterminée, exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Sa rémunération sera fixée par une prochaine Assemblée Générale. En outre, la Présidente pourra prétendre au remboursement sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Madame Jeanne OMS épouse BONNARD déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est pas frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Karim MIQUEL de céder à Madame Jeanne OMS épouse BONNARD, demeurant à SAINT-GENIS-DES-FONTAINES (66740), Route du Stade, Villa El Picot, CENT (100) actions lui appartenant dans la Société, déclare conformément à l'article 12 des statuts, autoriser cette cession et agréer expressément Madame Jeanne OMS épouse BONNARD, en qualité de nouvelle associée à compter du jour de la signature de l'ordre de mouvement y afférent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente, les associés et Madame Jeanne OMS épouse BONNARD.

Madame Julie BONNARD

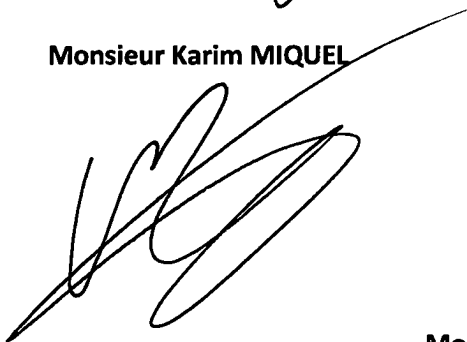


Madame Jeanne OMS épouse BONNARD

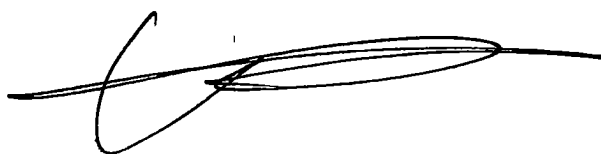
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente, ~~(Jeanne)~~

Monsieur Karim MIQUEL



Monsieur Jérémy BONNARD



Monsieur David CANTE DOS SANTOS

